



Caen, le 13 mai 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### *Ports de Normandie dévoile le futur lieu d'implantation du nouveau pont de Colombelles*

---

**Le pont de Colombelles est vétuste. Ses pannes sont chroniques et il est impossible de prolonger sa durée de vie au-delà de quelques années, au regard de l'évolution du trafic à venir. Dans ce contexte, il a été confié à Ports de Normandie une réflexion sur son remplacement. Hervé Morin, Président de la Région Normandie et de Ports de Normandie, Jean-Léonce Dupont, Président du Département du Calvados et Joël Bruneau, Président de Caen la mer, en présence de Rodolphe Thomas, Maire d'Hérouville Saint Clair et de Marc Pottier, Maire de Colombelles, ont présenté ce jour les différents scénarii étudiés et arbitré sur le positionnement du futur pont.**

#### **Pourquoi le pont de Colombelles doit-il être refait à neuf ?**

Le pont de Colombelles est un ouvrage mobile datant de 1958-1959.

En 2008, il a fait l'objet de travaux visant à prolonger son espérance de vie. Le système de fondation de l'ouvrage a été changé, les descentes de charges transitant désormais lors des rotations par un pivot central.

En 2016, une inspection détaillée a mis en évidence une fatigue importante d'éléments structurels de la charpente métallique. Des interventions ont été nécessaires pour stopper des fissurations. Des renforts ponctuels ont dû être mis en œuvre.

Fin 2016, le vérin principal, qui permet de soulever l'ouvrage avant rotation, est tombé en panne ce qui a occasionné de nombreuses semaines de perturbations, avant qu'un nouveau vérin ne soit fabriqué et mis en œuvre.

C'est donc un ouvrage en fin de vie. Or, compte-tenu du niveau de trafic actuel (près de 15 000 véhicules / jour) et des aménagements en cours et futurs (cf. desserte portuaire et éco-quartier d'Hérouville Saint-Clair), la fiabilité de son fonctionnement en tant que desserte routière doit être garantie.

Par ailleurs, la voie navigable que représente le Canal est essentielle au trafic portuaire. Le bon fonctionnement du pont doit donc être assuré afin que le trafic maritime ne soit jamais perturbé, gage de fiabilité et d'attractivité du port, d'autant que les travaux en cours au niveau des écluses de Ouistreham permettront d'accueillir des navires plus larges et que l'objectif est d'attirer de nouveaux trafics.

### Les 3 scénarii étudiés

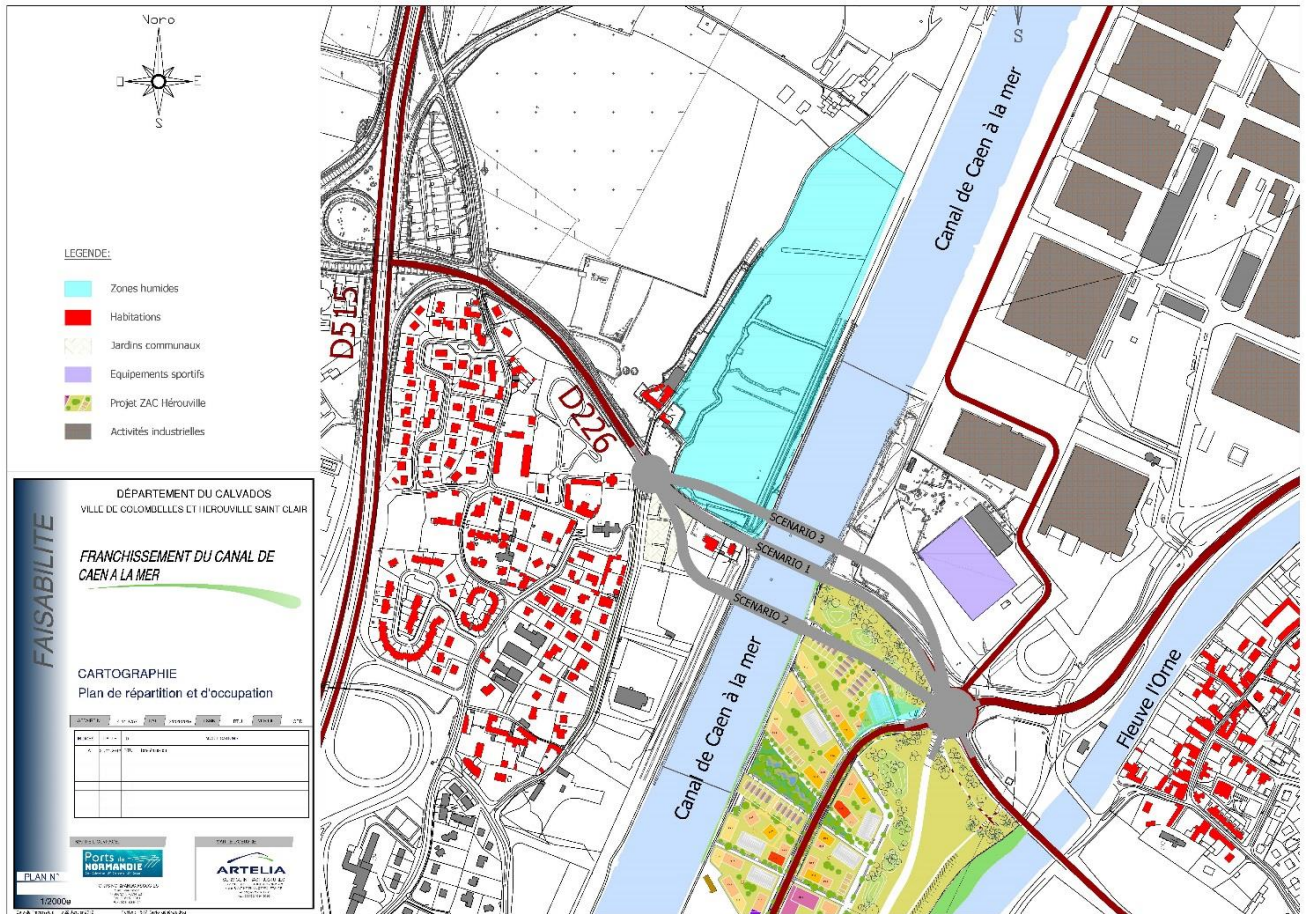
Dans ce contexte, les collectivités concernées - La Région Normandie, le Département du Calvados et l'agglomération de Caen la mer - ont donc confié à Ports de Normandie une réflexion sur la manière de procéder au remplacement du pont de Colombelles, associant les communes directement impactées, Hérouville Saint Clair et Colombelles au sein d'un comité de pilotage du projet.

Un bureau d'études spécialisé ARTELIA a été retenu afin d'étudier la faisabilité de l'opération. Cette étude se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : recueil des données d'entrée (finalisé)
- Phase 2 : définition de scénarii d'aménagements possibles permettant d'arrêter la solution à étudier (arbitré)
- Phase 3 : rédaction du programme sur la base du scénario retenu (à venir)

Voici les 3 scénarii qui ont été présentés et les conclusions auxquelles les membres du comité de pilotage ont abouti :

- **Scénario 1 / emplacement actuel** : l'arrêt de la circulation sur le canal pendant la phase des travaux (2 ans environ) a été estimée rédhibitoire car il condamnerait l'exploitation portuaire en amont de Colombelles (commerce, plaisance, croisières).
- **Scénario 2 / emplacement amont** : l'impact foncier (terrains privés) ainsi que l'impact sur l'aménagement de la future ZAC et la perte conséquente de foncier ont été estimés trop pénalisants pour que ce scénario soit envisageable.
- **Scénario 3 / emplacement aval** : c'est le scénario présentant l'impact foncier le plus réduit. Il a donc été retenu.



## Les caractéristiques du futur ouvrage

A partir de là, plusieurs points vont devoir être pris en considération pour la suite des études :

- Le pont devra être dimensionné pour une vitesse de circulation maximum de 50 km/h (même si la vitesse de circulation sera probablement limitée à 30 km/h).
- Il devra être composé d'une route 2 x 1 voie de 3,25m de large et intégrer une piste « piétons / cycles » bidirectionnelle de 3m de large, positionnée côté amont (inexistante actuellement) ainsi qu'une piste « piétons / PMR » d'1,40m de large, positionnée côté aval (inexistante actuellement).
- La passe de navigation sera portée à 40m (au lieu de 30m actuellement), en cohérence avec les autres ouvrages aval du canal (Ecluses et Pegasus Bridge), de manière à permettre le passage de navires plus larges qu'actuellement.
- Une étude prospective devra être menée afin de déterminer le tirant d'air à prendre en compte.
- En termes d'architecture, il sera privilégié l'intégration de l'ouvrage dans son futur environnement (éco quartier) et la réduction de son impact sonore sur les riverains.

- Le futur pont devra permettre l'éventuelle mise en place d'un arrêt de bus (nouvelle ligne Ellipse contournant l'agglomération).
- Des études complémentaires de solutions de desserte du secteur bâti devront être réalisées afin d'éviter de couper les jardins communaux.
- L'intersection entre la route menant sur le pont et la voie verte devra être sécurisée.

Ce n'est qu'à l'issue de ces différentes études qu'une estimation précise du coût du futur ouvrage pourra être arrêtée.

« C'est un projet qui doit à la fois contribuer au désengorgement du trafic routier à l'échelle de l'agglomération caennaise, favoriser le développement des mobilités douces et permettre à l'activité portuaire de se maintenir. C'est la feuille de route que j'ai fixée à Ports de Normandie qui en assure la maîtrise d'ouvrage. » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie et de Ports de Normandie

"Aujourd'hui, le pont de Colombelles est l'un des principaux franchissements du Canal de l'Orne nécessaire aux déplacements des particuliers (15 000 VL/jour) comme des professionnels (Volvo Trucks par exemple). Demain, il sera la continuité de la desserte portuaire qui est cours de réalisation et accompagnera le développement de la Presqu'île. C'est pourquoi, Caen la mer a choisi de s'engager fortement dans ce projet structurant afin d'une part de faciliter le développement économique de notre territoire et d'autre part d'améliorer les déplacements doux de ce secteur (via l'aménagement d'espaces sécurisés pour les déplacements doux)." a déclaré Joël Bruneau, Président de Caen la mer.

Pour Jean-Léonce Dupont, Président du Département du Calvados, « Le pont de Colombelles est un maillon essentiel de la continuité de la Desserte portuaire qui permettra bientôt de faire la liaison entre l'A13 et la route départementale de Ouistreham, en délestant le viaduc de Calix. La reconstruction de cet ouvrage s'inscrit donc parfaitement dans le prolongement de cet important projet routier porté par le Département aux côtés des autres collectivités. Le Département du Calvados soutient naturellement cette opération menée par Ports de Normandie ».

---

#### **À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE**

*Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, « Ports de Normandie » ce sont : 6 000 emplois directs et indirects ( Etude INSEE 2016) / 410 M€ investis en Normandie entre 2007 et 2020 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables et 2 futures bases de maintenance / 2 millions de passagers transmanche par an / 7 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 150 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 600 nuitées / 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / Une offre de réparation navale complète*

*« Ports de Normandie » est le fruit d'une alliance entre la Région Normandie, les départements de la Manche, du Calvados et de Seine Maritime et les Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de « Ports de Normandie » sur [portsdenormandie.fr](http://portsdenormandie.fr)*

**Contacts presse :** Marie-Agnès Gérin 06 71 90 70 87 – [marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr](mailto:marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr) ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 – [anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr](mailto:anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr)